ELECTIONS LEGISLATIVES DU 23 NOVEMBRE 1958

2me Circonscription (Perpignan-Ouest-Prades)

DEFENSE DES LIBERTES

Françaises, Français, voici votre Candidat



CANDIDAT

LORIDANT Jean

32 ans

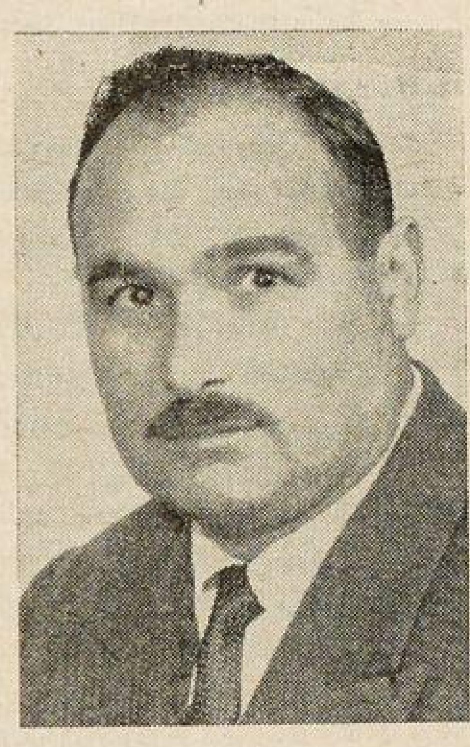
Expéditeur-Exportateur
à Ille-sur-Tet

Vice-Président
de la Chambre de Commerce

Officier de Réserve

Situation de famille : 3 enfants

Le renouveau ne viendra que d'hommes nouveaux



SUPPLEANT

SOLA Gabriel

36 ans

Officier marinier de l'Aéro-Navale

Ouvrier mécanographe à Thuir

Pilote de réserve breveté
de la R. A. F.

Croix de guerre, deux citations

Médaille coloniale

Situation de famille : 2 enfants

Salariés, agriculteurs, commerçants, artisans

AVEC VOTRE BULLETIN DE VOTE

vous pouvez libérer la France de l'emprise des hommes du système

ELECTRICES, ELECTEURS !

Reprenez le programme des partis qui sollicitèrent vos suffrages en 1956. Qu'en ont-ils fait ?

Pourtant, ils ont eu les PLEINS POUVOIRS pour tenir leurs promesses...

ILS ONT TRAHI VOTRE CONFIANCE !

Voyez leurs professions de foi pour 1958 : ce sont encore les mêmes promesses que les partis vous avez fait en 1951 et 1956.

Pensez-vous que les faillis de la IV pourront redresser la situation dont ils sont responsables ? ? ?......

Pensez-vous qu'ils les tiendront cette fois-ci ? ? ?...

LES CONFIRMEREZ-VOUS DANS LA Vme RÉPUBLIQUE ? DANS LE NOUVEAU SYSTÈME ?

Ils trahiront une fois de plus votre confiance parce qu'ils sont politiciens de métier...

NOUS SOMMES CONTRE :

— le collectivisme étatique ;

— les inégalités sociales et la lutte des classes que le système impose ;

— l'inégalité et l'inquisition fiscale ;

— la fonctionnarisation du commerce par les décrets de mort ;

— la concentration industrielle et la disparition des entreprises à capital personnel, au profit des trusts ;

— l'esclavage de la main-d'œuvre ouvrière traitée comme un matériel ;

— les ingérences étrangères et les féodalités financières ;

— l'aliénation du patrimoine national et les abandons qu'elle nous impose ;

— la concurrence agricole et commerciale du Marché Commun.

POUR :

— la liberté de l'enseignement, par la reconnaissance du droit souverain du chef de famille de présider à l'éducation de ses enfants ;

— l'égalité des charges et des avantages sociaux accordés aux familles. Une retraite décente et égale pour tous, au même âge ;

— l'inviolabilité du droit de propriété et la libre transmission du patrimoine familial ;

— l'égalité et la justice fiscales, la perception de l'impôt à la base, l'abolition des contrôles ;

— la défense des entreprises familiales, ultime rempart des libertés ;

— l'indépendance de l'Etat et la destruction des féodalités financières qui régentent l'économie et mettent la richesse nationale en « coupe réglée » ;

— l'abrogation des décrets instituant les super-marchés ;

— la reconnaissance des revendications paysannes comme revendications d'intérêt national ; parité des prix agricoles et des prix industriels ; égalité des avantages sociaux entre toutes les catégories de citoyens ;

— la juste répartition des fruits du travail dans la communauté d'entreprise et le droit des travailleurs au bénéfice des améliorations techniques, leur accession progressive à la propriété, des instruments de production pour réaliser la convergence des intérêts par la solidarité de tous les participants à l'œuvre commune de l'entreprise ;

— Une organisation mutualiste et professionnelle de la Sécurité Sociale (moralisation) ;

— la représentation de la France au travail par les professions organisées dans les institutions même de l'Etat ;

— l'unité indivisible du territoire, l'affirmation de l'Algérie Française, la déclaration du Sahara comme territoire national.

SERVIR ET NON SE SERVIR

La libération de l'Etat

par les Etats Généraux

IMP. DE LA GARE - PERPIGNAN